

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

États financiers

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Au promoteur et au fiduciaire de la fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des actifs nets de la fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc. (la « fiducie ») aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et des variations de ses actifs nets pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (les « PCGR des États-Unis »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la fiducie, qui comprennent :

- les états des actifs nets aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états des résultats et des variations des actifs nets pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux PCGR des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fiducie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fiducie ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fiducie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fiducie à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Calgary (Alberta)
Le 23 avril 2024

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

États des actifs nets

Aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	18 177	16 187
Apports à recevoir	4 017	5 443
Intérêts à recevoir	906	763
Actifs d'impôts reportés (note 8)	3 749	8 466
Placements (note 5)	385 118	302 709
	411 967	333 568
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	173	107
Impôts exigibles (note 8)	2 365	1 925
Passifs d'impôts reportés	-	-
	2 538	2 032
Actifs nets	409 429	331 536

Au nom de la fiducie,

/s/ Tiffany Schuchardt

Fiduciaire

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

États des résultats et des variations des actifs nets

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Revenus de placement		
Intérêts créditeurs	10 572	8 641
Variation de la juste valeur des placements		
Gain (perte) réalisé	(23 195)	(9 706)
Gain (perte) latent	41 016	(81 282)
	28 393	(82 347)
Charges d'administration		
Fiduciaire et gestion des placements	230	212
Audit et comptabilité	56	57
	286	269
Bénéfice (perte) avant impôts	28 107	(82 616)
Charge (économie) d'impôts (note 8)	7 082	(7 423)
Bénéfice (perte) d'exploitation	21 025	(75 193)
Apports	56 868	57 062
Variations des actifs nets durant l'exercice	77 893	(18 131)
Actifs nets au début de l'exercice	331 536	349 667
Actifs nets à la fin de l'exercice	409 429	331 536

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

1 Description de la fiducie

La fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc. (la « fiducie ») est une fiducie pour l'environnement admissible établie par Pipelines Enbridge Inc. (« EPI ») (le « commanditaire »), aussi appelée le bénéficiaire, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), pour le prélèvement auprès des expéditeurs et la mise de côté de fonds, ainsi que pour l'investissement de ces fonds aux fins de financement des coûts de cessation d'exploitation de pipelines futurs estimatifs. Il s'agit d'une exigence pour tous les pipelines canadiens assujettis à la réglementation de la Régie de l'énergie du Canada (« REC »). La fiducie a été constituée conformément aux Motifs de décision MH-001-2013 de la REC en date du 29 mai 2014. Elle est régie par un acte de fiducie (la « convention de fiducie ») daté du 20 janvier 2015 et est entrée en exploitation le 1^{er} janvier 2015, sans durée précise, jusqu'à sa dissolution avec l'approbation de la REC.

Les actifs de la fiducie sont administrés par des gestionnaires de placement conformément à l'énoncé des politiques et procédures de placement (« EPPP ») de la fiducie.

La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse a été nommée l'administratrice de la fiducie et assume la garde des actifs de la fiducie depuis janvier 2020.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). La fiducie est considérée comme une société de placement selon les PCGR des États-Unis, et elle respecte les directives comptables et d'information financière qui s'appliquent aux sociétés de placement de la section 946 de l'Accounting Standards Codification (« ASC ») du Financial Accounting Standards Board (« FASB ») intitulée *Financial Services – Investment Companies* (l'« ASC 946 »).

Opérations de placement et revenus de placement connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés et les fluctuations des gains et des pertes latents sont constatés dans les états des résultats et des variations des actifs nets et calculés selon la méthode du coût moyen.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Gains ou pertes réalisés sur la vente de placements

Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de placements correspondent à l'écart entre le produit net reçu et le coût moyen des placements vendus.

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements de la fiducie sont classés comme instruments financiers évalués à la juste valeur. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé en règlement d'un passif dans le cadre d'une opération entre des intervenants sur le marché à la date d'évaluation. Les opérations qui n'ont pas été réglées sont prises en compte dans les montants à recevoir ou dans les créditeurs et charges à payer dans les états des actifs nets. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux états des résultats et des variations des actifs nets.

Apports à recevoir

Les apports à recevoir sont constatés dans la mesure où les services, pour lesquels les charges de cessation d'exploitation s'appliquent, ont été rendus par le commanditaire ou les montants sont autrement exigibles et à recevoir du commanditaire, conformément à la convention de fiducie.

Débiteurs et créditeurs

Tous les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer de la fiducie sont évalués au coût et s'approchent de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Paiements de retrait

Les distributions ou les paiements de la fiducie en faveur d'un bénéficiaire au titre de l'obligation de remise en état nécessitent l'approbation écrite de la REC.

Recours à des estimations

Afin de dresser les états financiers selon les PCGR des États-Unis, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que sur les informations fournies dans les états financiers sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés à titre de revenus et de charges au cours de la période à l'étude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Imposition

La fiducie utilise la méthode du report variable axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont calculés en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables. Les actifs et les passifs d'impôts reportés sont mesurés au taux d'imposition censé s'appliquer au moment de la résorption des écarts temporaires. Les intérêts et les pénalités d'ordre fiscal sont pris en compte dans les impôts sur les bénéfices. La fiducie satisfait aux exigences d'une fiducie pour l'environnement admissible au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

3 Modifications de méthodes comptables

Modifications de méthode comptable

Aucune modification n'a été apportée aux méthodes comptables au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Méthode comptable à venir

La norme ASU 2023-06 a été publiée en octobre 2023 afin d'améliorer les informations à fournir par les sociétés de placement en obligeant la présentation des composantes de capital dans les états des actifs nets. La norme ASU 2023-06 s'appliquera aux périodes closes après le 15 décembre 2025 et devrait être adoptée de façon prospective, les adoptions rétrospectives étant permises. Nous étudions actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers.

4 Frais d'administration

L'administrateur a droit à des honoraires représentant un pourcentage de la valeur en capital de la fiducie ou à des honoraires fixes en fonction du type de service fourni. De plus, l'administrateur a droit au remboursement de toutes les dépenses engagées au nom de la fiducie.

5 Gestion des risques et instruments financiers

Les placements de la fiducie sont régis par l'EPPP, qui prévoit des politiques en matière de placement et un cadre de gestion des risques. Les actifs de la fiducie sont investis dans des placements diversifiés et sont en grande partie détenus dans des titres à revenu fixe qui fournissent des liquidités et une transparence aux fins d'évaluation.

Les actifs nets de la fiducie sont exposés aux risques suivants :

Risque de marché

Les actifs nets de la fiducie sont exposés au risque de marché en raison des fluctuations de l'évaluation des titres détenus par la fiducie.

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt sur le marché. Le risque de taux d'intérêt est géré par des placements dans un portefeuille diversifié d'actifs à long terme qui tient compte des perspectives économiques et des marchés financiers, ainsi que de la volatilité prévue des rendements. Les titres à revenu fixe détenus par la fiducie sont directement exposés au risque de taux d'intérêt.

	2023		2022	
	Juste valeur \$	Rendement réel moyen	Juste valeur \$	Rendement réel moyen
Obligations du gouvernement du Canada (échéance de 5 à 10 ans)	-		19 626	2,5 %
Obligations du gouvernement du Canada (échéance de plus de 10 ans)	385 118	2,6 %	283 083	2,9 %
	385 118		302 709	

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'acquitter ses obligations contractuelles. L'EPPP interdit à la fiducie d'investir dans des titres autres que des titres de créance émis par le gouvernement du Canada, et un minimum de 95 % des placements de la fiducie doivent être détenus dans des obligations du gouvernement du Canada. Le risque de subir une perte de crédit importante est donc considéré comme négligeable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la fiducie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières en temps opportun à un coût raisonnable. Ce risque est atténué par le portefeuille d'actifs et le maintien d'une bonne liquidité en prévision des obligations futures.

Juste valeur des instruments financiers

La fiducie répartit ses instruments financiers évalués à la juste valeur selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans l'évaluation.

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

La hiérarchie des justes valeurs permet d'évaluer la juste valeur des données de façon à accroître le recours aux données observables et à réduire le recours aux données non observables en exigeant que les données les plus facilement observables soient utilisées lorsqu'elles sont disponibles. Les données observables sont celles auxquelles les intervenants sur le marché ont recours pour établir le prix d'un actif ou d'un passif en fonction de données de marché obtenues de sources indépendantes de la fiducie. Les données non observables s'entendent des hypothèses de la fiducie à propos des données utilisées par les intervenants sur le marché pour établir le prix d'un actif ou d'un passif sur la base des meilleurs renseignements disponibles dans les circonstances. La hiérarchie des justes valeurs comporte trois niveaux établis en fonction des données qui se définissent comme suit :

- Niveau 1

Le niveau 1 comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou un passif, on entend un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer en continu de l'information sur les cours. Les instruments de niveau 1 de la fiducie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

- Niveau 2

Le niveau 2 comprend les actifs et les passifs dont les évaluations sont établies à l'aide de données directement ou indirectement observables, autres que les cours compris dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les cours sur le marché à terme, les facteurs de volatilité et les cours des courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché. Les instruments de niveau 2 de la fiducie comprennent les obligations du gouvernement du Canada.

- Niveau 3

Le niveau 3 comprend les actifs et les passifs dont les évaluations sont fondées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer une part importante de la juste valeur des instruments. En général, les évaluations de niveau 3 sont des opérations à plus longue échéance, conclues sur des marchés moins actifs et pour lesquelles l'information sur le prix n'est pas disponible, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2. La fiducie ne détient aucun instrument évalué au moyen de données de niveau 3.

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

La fiducie utilise les données les plus facilement observables pour estimer la juste valeur de ses instruments financiers. Si possible, la juste valeur estimative s'appuie sur des cours du marché, sinon, sur les estimations de courtiers indépendants. Le tableau qui suit résume les instruments financiers de la fiducie à leur juste valeur.

		2023		2022	
		Coût	Juste	Coût	Juste
		\$	valeur	\$	valeur
			\$		\$
Niveau 1					
Trésorerie		11 237	11 237	9 790	9 790
Bons du Trésor échéant le 30 mars 2023		-	-	6 348	6 397
Bons du Trésor échéant le 18 janvier 2024		6 883	6 940	-	-
		18 120	18 177	16 138	16 187
Niveau 2					
Obligations du gouvernement du Canada					
Gouvernement du Canada, non garanties, échéant le 1 ^{er} décembre 2032	2,50 %	-	-	19 902	19 626
Gouvernement du Canada, émission XG49, échéant le 1 ^{er} juin 2033	5,75 %	-	-	34 689	28 645
Gouvernement du Canada, émission XW98, échéant le 1 ^{er} juin 2037	5,00 %	20 568	18 371	18 595	15 284
Gouvernement du Canada, émission YQ12, échéant le 1 ^{er} juin 2041	4,00 %	34 890	31 374	31 441	25 549
Gouvernement du Canada, émission ZS68, échéant le 1 ^{er} décembre 2045	3,50 %	34 290	30 573	30 922	24 485
Gouvernement du Canada, émission D358, échéant le 1 ^{er} décembre 2048	2,75 %	36 733	33 215	32 531	25 919
Gouvernement du Canada, émission H722, échéant le 1 ^{er} décembre 2051	2,00 %	126 486	112 926	114 049	88 236
Gouvernement du Canada, non garanties, échéant le 1 ^{er} décembre 2053	1,75 %	93 497	90 455	69 032	58 214
Gouvernement du Canada, non garanties, échéant le 1 ^{er} décembre 2055	2,75 %	44 652	46 405	-	-
Obligations C939, échéant le 1 ^{er} décembre 2064	2,75 %	26 657	21 799	25 210	16 751
		417 773	385 118	376 371	302 709
Total des placements dans des titres					
Total des placements en trésorerie et en titres à revenu fixe		435 893	403 295	392 509	318 896

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

6 Comptes créditeurs et charges à payer

	2023 \$	2022 \$
Honoraires d'audit et de comptabilité à payer	56	54
Honoraires du fiduciaire et de gestion de placements à payer	117	53
	<u>173</u>	<u>107</u>

7 Points saillants des résultats financiers

	2023 %	2022 %
Rendement total sur les actifs nets moyens	5,7	(22,1)
Ratio des charges par rapport aux actifs nets moyens	0,1	0,1
Ratio du revenu de placement par rapport aux actifs nets moyens	7,7	(24,2)

8 Impôts sur les bénéfices

Rapprochement des taux d'imposition

	2023 \$	2022 \$
Bénéfice (perte) avant impôts	28 107	(82 616)
Taux d'imposition réglementaire fédéral canadien	15,0 %	15 %
Impôts prévus au taux réglementaire fédéral	4 216	(12 392)
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :		
Impôts provinciaux	2 248	(6 610)
Éléments non imposables	618	11 579
Charge (économie) d'impôts	<u>7 082</u>	<u>(7 423)</u>
Taux d'imposition effectif	<u>25,2 %</u>	<u>(9,0) %</u>

Fiducie de cessation d'exploitation de Pipelines Enbridge Inc.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Composantes du bénéfice d'exploitation avant impôts et des impôts sur les bénéfices

Pour 2023 et 2022, le bénéfice d'exploitation de la fiducie avant impôts sur les bénéfices provient exclusivement des activités canadiennes. La fiducie est assujettie à l'impôt au Canada exclusivement.

	\$	\$
Impôts sur les bénéfices exigibles	2 365	1 925
Impôts sur les bénéfices reportés	4 717	(9 348)
	<hr/>	<hr/>
(Économie) charge d'impôts sur le bénéfice d'exploitation	7 082	(7 423)
	<hr/>	<hr/>

Composantes des impôts reportés

Des actifs et passifs d'impôts reportés sont comptabilisés au titre des conséquences fiscales futures des différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts reportés s'établissent comme suit :

	\$	\$
(Passifs) actifs d'impôts reportés		
Placements	3 749	8 466
	<hr/>	<hr/>
Total des (passifs) actifs d'impôts reportés	3 749	8 466
	<hr/>	<hr/>

Économies d'impôts non constatées

La fiducie n'avait aucune économie d'impôts non constatée liée à des positions fiscales incertaines aux 31 décembre 2023 et 2022, ni aucun intérêt couru ou pénalité à cet égard.

9 Informations sur le capital

La fiducie définit le capital comme l'ensemble de ses placements, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie. L'objectif de la fiducie est d'accumuler des actifs de manière cohérente et rationnelle au cours de la durée de vie utile du pipeline afin de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations futures de cessation d'exploitation du pipeline. Il incombe au fiduciaire de s'assurer que les actifs de la fiducie sont gérés conformément à l'EPPP.